

Un policier accusé de tentative de viol sur une fille mineure de 10 ans à Bulindi en territoire de Mwenga, en août 2010, risque d'écoper 5 ans de servitude pénale principale et de payer l'équivalent de 20.000\$ américains d'amende. C'est l'essentiel du réquisitoire du ministère public et de la partie civile mercredi 13 avril au tribunal militaire de garnison d'Uvira siégeant en chambre foraine à Kamituga. Le procès a démarré le 11 avril et se clôturera en principe le 22 du même mois.

Les prévenus sont presque tous accusés des viols commis contre des mineures dans le territoire de Mwenga, particulièrement dans la cite de Kamituga.

Le dossier le plus avancé est celui du policier accusé de tentative de viol sur une fillette de 10 ans.

Dans son réquisitoire fait mercredi, le ministère public a demandé contre ce policier 5 ans de servitude pénale principale et le paiement par l'Etat congolais et le prévenu d'une somme de 20 000 USD d'amende.

Les audiences se tiennent devant le bâtiment administratif de Kamituga en présence d'une foule nombreuse de la cité, attirée par ce premier procès contre les viols.

Les prévenus sont assistés par des avocats du barreau de Bukavu.

Si tout va bien, selon le président du tribunal, les premiers jugements pourraient intervenir ce jeudi 14 avril.

Par ailleurs, dans un autre dossier instruit par le même tribunal, la victime du présumé viol a sollicité que l'audience sur son affaire se tienne à huis clos.

Elle n'a pas encore reçu de réponse à cet effet.

Concernant le policier pour lequel le ministère a requis 5 ans de prison ferme et une amende de 20 000 USD, ses avocats estiment que les faits mis à charge de leur client ne sont pas établis.